

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 1^{er} Août.

Il est désirable que la Chambre des députés et le Sénat aient terminé l'examen du budget avant de quitter Versailles, et que le Sénat ait pu donner son avis sur la loi municipale déjà votée par la Chambre des députés. Nous croyons qu'il en sera ainsi.

Le conflit que l'on redoute au sujet de la loi municipale est toujours l'objet des préoccupations. Nous faisons des vœux, ainsi que nous le disions samedi, pour que les deux Chambres marchent d'accord; mais nous devons dire que les nouvelles particulières que nous recevons ne nous font guère espérer ce résultat. Ce serait, suivant nous, une grande faute de la part du Sénat.

Il est certain, en effet, pour tous ceux qui sont quelque peu initiés à la véritable situation des choses, que l'espoir caressé par certains hommes de voir le Maréchal-Président se prononcer pour le Sénat contre la Chambre des députés, est un espoir entièrement illusoire. Entre la Chambre issue du suffrage universel et la Chambre issue du vote restreint, le choix du Maréchal n'est pas douteux, mais à la condition que la majorité, dans la Chambre des députés, continuera à se séparer de l'extrême gauche anti-chrétienne et véritablement animée des passions les plus démagogiques.

ORIENT

Rien n'est venu confirmer jusqu'ici la nouvelle de l'abdication ou de la mort du sultan Mourad V; mais cette nouvelle est considérée généralement comme très-vraisemblable. On sait, en effet, à n'en point douter, que le nouveau sultan est dans un état de santé inquiétant, et que s'il n'a pas encore déposé le pouvoir, c'est uniquement pour ne pas ajouter aux embarras de la situation, et afin de ne pas compliquer la situation de ses ministres. Nous devons ajouter que la disparition de Mourad V est envisagée avec assez d'indifférence dans le monde politique. Tout ce qu'on peut dire c'est que, si elle se réalise, nous serons très-loin des prévisions optimistes que le cabinet Disraeli exprimait naguère, devant le parlement anglais, sur la popularité, l'intelligence et l'activité gouvernementale du successeur d'Abdul Aziz.

La presse autrichienne et la presse anglaise profitent de la stagnation des opérations militaires en

Orient pour se livrer à une foule de commentaires pessimistes sur la situation. En attendant la grande bataille annoncée, on parle de nouveau du projet qu'aurait conçu l'Autriche de s'annexer la Bosnie; en même temps on fait courir le bruit que si les défaites des Serbes amènent l'envahissement de leur territoire par les troupes turques, il sera impossible au cabinet de Saint-Petersbourg d'observer la politique de non intervention, le sentiment public de l'empire russe devant exercer à ce moment une pression violente sur le gouvernement pour le forcer à soutenir les vaincus par les armes. Nous engageons nos lecteurs à réagir contre ces inquiétudes. Deux faits, au milieu de toutes les appréciations contradictoires auxquelles donnent lieu les événements dont nous sommes témoins, subsistent intégralement : le premier, c'est que le cabinet de Vienne ne pourrait se lancer dans la politique d'annexion sans se créer de graves difficultés intérieures du côté de la Hongrie, sans parler des autres; le second, c'est que le gouvernement russe défend résolument et sincèrement la paix européenne. Or, les bruits qui circulent sont plus ou moins la négation de ces deux faits, et ils nous trouvent pour le moment fort incroyables.

Du reste, au milieu des contradictions des dépêches sur les faits de guerre, on semble reconnaître que les Serbes sont moins compromis qu'on ne l'avait dit, et qu'ils auraient même obtenu quelques petits succès. Quant aux Monténégriens, d'abord vainqueurs ils auraient été repoussés ensuite pour reprendre une nouvelle fois le dessus. Voici quelques télégrammes :

Saint-Petersbourg, le 29 juillet.

Le *Golos* publie une dépêche de Cettinié, datée de ce matin, dans laquelle on lit :

« La princesse Milena vient de recevoir le télégramme suivant de Grahovo :
» Le 28, au matin, les Turcs, sous le commandement de Mouktar Pacha, nous ont attaqués près de Verbitza. La lutte a été acharnée et n'est pas encore terminée. Nous avons rompu les lignes turques. On m'a amené vivant Osman Pacha. Nous avons fait un grand nombre de prisonniers.

» Signé NICOLAS »

Raguse, le 29 juillet.

Hier matin, à six heures, Mouktar Pacha a attaqué les Monténégriens à Verbitza, près de Baguani, dans l'intention de leur couper la retraite vers le Montenegro. La première attaque a été repoussée. Le combat continue. On prétend qu'un général turc a été fait prisonnier.

Belgrade, le 29 juillet.

Les Turcs, violemment assaillis par l'artillerie serbe, ont quitté Veliki-Yavor et ont établi leur camp à 4 kilomètres plus près de Widdin.

Cettinié, le 29 juillet.

Les Turcs, ayant attaqué hier les Kutchi et les Monténégriens près de Medun, ont été complètement défaits et ont perdu des canons, des armes et des munitions.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 28 juillet.

Journée calme, sans éclat, mais très-utilement employée. C'est là une de ces séances d'affaires comme les aime l'immense majorité du pays. Les émotions des discussions orageuses peuvent plaire davantage à un petit nombre d'esprits, pour qui le Parlement est une sorte de théâtre sur lequel les passions politiques se donnent carrière; la nation qui travaille demande, au contraire, la tranquillité, l'ordre, la sécurité, et préfère aux débats les plus dramatiques un examen froid et sérieux de ses intérêts. Aussi témoignera-t-elle plus de reconnaissance à ses représentants pour des séances consacrées, comme celle-ci à une discussion attentive du budget, que pour les plus brillantes luttes oratoires qui n'auront servi qu'à répandre l'agitation et l'inquiétude.

L'examen du budget de l'instruction publique a été très-développée et très-sérieuse.

Séance du 29 juillet.

Continuation du vote des dépenses de l'instruction publique.

M. Waddington a défendu, avec énergie, dans un long débat, les Facultés de théologie instituées dans les établissements de l'Etat. Elles sont, à ses yeux, la sauvegarde des doctrines de l'Eglise gallicane, qu'on y enseigne avec autant de sincérité que de talent.

A cette occasion, M. Waddington a signalé le fait suivant. Il existe à Poitiers une Faculté de théologie indépendante de l'Université. Tous les professeurs sont étrangers et l'enseignement s'y fait en latin.

C'est pour réagir contre des faits de ce genre que les Facultés de théologie des établissements de l'Etat doivent être maintenues.

La commission du budget, par l'organe de son rapporteur, a appuyé le ministre de l'instruction publique. Elle se bornait d'abord à demander la suppression de la Faculté de théologie d'Aix, parce qu'elle juge que cette Faculté n'a aucune utilité, à raison du peu d'élèves qui y vont chercher le haut enseignement religieux.

Toutefois la commission du budget a proposé de maintenir les allocations attribuées aux professeurs pour toute l'année 1877.

Enfin M. Paul Bert a demandé que la Faculté de théologie de Rouen fût également supprimée par les mêmes considérations.

Cette proposition ayant été acceptée par la commission du budget, il s'est trouvé qu'en fait elle réclamait la suppression des deux Facultés de théologie d'Aix et de Bordeaux, avec continuation des traitements des professeurs pendant toute l'année 1877.

Cette double suppression a été votée par la Chambre, qui a maintenu les autres Facultés de théologie de l'Etat.

La Chambre n'a pu terminer aujourd'hui même le budget de l'instruction publique. La suite de la discussion de ce budget a été ajournée à mercredi.

Au commencement de la séance, la Chambre avait adopté, sans discussion, avec déclaration d'urgence, le projet de création d'un Institut agronomique, déjà voté par le Sénat.

REVUE DES JOURNAUX

Soleil.

On parle souvent de régler la question d'Orient dans un congrès.

A coup sûr, ceux qui mettent ce bruit en circulation sous cette forme ne calculent pas la justesse de leurs expressions.

S'il s'agissait, en effet, de régler ce que l'on appelle en termes généraux la question d'Orient, ce ne serait pas trop d'un congrès.

Mais qui peut songer à l'heure actuelle à résoudre ce problème complexe que l'on appelle la question d'Orient ?

Si jamais la question d'Orient est résolue dans tous ses détails et sous toutes ses faces, ce sera par la force des choses, par le cours des événements; en un mot, par la Providence qui, pour accomplir son œuvre, se servira peut-être de l'épée.

La question d'Orient, c'est tout ce qu'il y a de plus vaste, en ce moment, dans l'ancien monde.

C'est le sort de la Roumélie, qui est la Turquie d'Europe; c'est le sort de l'Anatolie, qui est la Turquie d'Asie; c'est l'avenir d'une race qui fut redoutée et d'une religion qui fut triomphante, c'est le dénouement final d'une lutte de plusieurs siècles entre la croix et le croissant, entre l'esprit chrétien et l'esprit musulman.

La question d'Orient, c'est la ville de Constantinople transformée; ce sont les populations danubiennes appelées à des destinées encore inconnues; c'est la Grèce, c'est l'Egypte, c'est la Judée retremant les souvenirs d'une civilisation éteinte aux sources vivifiantes de la civilisation moderne.

Ce ne serait pas trop d'un congrès, ce ne serait pas assez même d'un congrès pour dénouer un pareil noeud gordien.

Nous n'en sommes pas là. Les difficultés de l'heure présente, qui sont à aplanir à Constantinople, au Caire, à Bucharest, à Belgrade et partout dans les provinces insurgées de l'empire Ottoman n'ont pas tant d'ampleur, ni tant de portée. Une conférence peut suffire à cette mission secondaire, qui est principalement une mission de pacification et de temporisa-

tion. Parlons du conflit turco-serbe, parlons des difficultés qui existent à Constantinople, des aspirations qui fermentent au Caire, et disons, si l'on veut, qu'il y aura, comme le désire le *Times*, comme l'annonce le *Standard*, une conférence pour terminer ces différends et écarter ces embarras; ne disons pas qu'il y aura un congrès pour résoudre la question d'Orient.

Le mot dépasserait de beaucoup la chose.

Français.

M. Madier de Montjau, dans la discussion qui s'est élevée à la Chambre au sujet du sieur Bolàre, exprimait cette idée que, par le fait seul de la révolution du 4 Septembre, toutes les lois de l'empire avaient cessé d'être en vigueur. C'est la théorie démocratique. C'était, en 1870, l'opinion de M. Challemel-Lacour. On lit dans les procès-verbaux officiels du comité de salut public de Lyon (séance du 10 septembre 1870) : « Le président Chézie expose, relativement aux élections municipales, que le préfet délégué est d'avis que les lois politiques existantes ont sombré avec le gouvernement; que par conséquent il n'y a pas lieu de se préoccuper de la loi municipale, frappée qu'elle est de nullité : que le préfet a télégraphié dans ce sens au gouvernement provisoire, pour toutes les communes de France. » Mais si les lois impériales ont été abrogées par la révolution du 4 Septembre, il n'en est pas de même des arrêts du Parlement et des ordonnances du roi Louis XV contre les jésuites. L'autorité de ces arrêts et de ces ordonnances a survécu, à ce que nous assurent les feuilles de gauche, à la révolution de 1789.

Liberté.

Quinze cents personnes se sont réunies, 8, rue de Lévis, aux Baignolles, « pour discuter les intérêts du pays et interroger les mandataires du suffrage universel. » C'est au moins ce qu'a formulé le président de la réunion, le citoyen Cantagrel, député. Le citoyen député Louis Blanc s'était fait excuser. On avait convoqué, paraît-il, un certain nombre de députés qui avaient jugé à propos de ne point comparaitre à la sommation de leurs mandats. Il n'y a pas eu d'interrogations à proprement parler; on s'est contenté de demander... l'expulsion des jésuites comme mesure de salut public. Le citoyen Cantagrel s'est engagé à proposer à l'Assemblée l'application de cette loi de justice (*sic*) et de bien public.

Un de nos rédacteurs a vu à cette réunion des bourgeois dont la tenue indiquait une certaine aisance, et même une certaine culture.

L'un d'eux disait :

— Au fond, la secte que je redoute le plus, c'est celle des Jésuites; ces gens-là peuvent s'entendre avec un marchand de tabac, et vous empoisonner avec un cigare de deux sous.

— Tu as raison, répondit l'autre; c'est quelque chose comme les carbonari ou

les Templiers d'autrefois. Il faut bien qu'ils fassent les affaires du Gouvernement puisque le Gouvernement les tolère et les encourage même.

Cette conversation a duré près d'un quart-d'heure; elle a jeté celui qui écrit ces lignes dans une tristesse profonde. On ne parvient donc à se rendre maître des masses qu'à la condition de les abêtir!

Moniteur universel.

Parmi les questions qui ont été traitées par M. Krantz dans son rapport sur le projet de loi relatif à l'exposition universelle de 1878, il en est une sur laquelle il convient de revenir, parce que l'honorable rapporteur, dans ses conclusions, aussi bien que le Sénat et la Chambre des députés dans leurs votes, ne l'ont pas définitivement tranchée, et que le Gouvernement ou, pour parler plus rigoureusement, la ville de Paris, peuvent lui donner une solution très-différente de celle qu'a laissée entrevoir M. Krantz et que nous croyons excellente.

Cette question est celle de la durée des bâtiments mêmes de cette exposition.

Ces bâtiments seront-ils permanents, destinés à subsister après que l'exposition aura pris fin et à abriter d'autres expositions futures? Ou, au contraire, seront-ils simplement provisoires, disparaissant en même temps que cette exposition, et ne laissant d'eux aucune trace sur ce sol où s'élevaient naguère leur grandeur et leur magnificence.

Le seul choix de l'emplacement du Champ-de-Mars, pour y construire la partie la plus considérable de ces bâtiments, s'oppose sans doute à toute idée de permanence, à son égard du moins, puisque cet emplacement ne saurait, sans un grave préjudice pour l'instruction de notre armée, être enlevé définitivement à la libre disposition de l'administration de la guerre, qui fait déjà un notable sacrifice en s'en privant pendant les trois années qui s'écouleront entre le commencement des travaux et le moment où le Champ-de-Mars sera rendu à son état primitif.

Mais, en dehors de cette partie principale de l'exposition, il en est d'autres, comme les parcs qui l'entourent, comme les constructions qui seront élevées sur les hauteurs et sur les pentes du Trocadéro, à l'égard desquelles la question de permanence n'est pas tranchée par le choix même de l'emplacement, et subsiste ainsi tout entière.

Or, autant il nous paraît commandé par l'importance toujours progressive des expositions de ne pas les enlever à l'avance dans des constructions qui, dans l'avenir, ne répondraient plus à leurs besoins, mais de donner aux bâtiments qui doivent les contenir un caractère essentiellement provisoire; autant, au contraire, il nous semble utile, avantageux, d'avoir en vue une durée permanente dans ce que nous appelons les travaux d'art et de voirie qui doivent en être les accessoires nécessaires.

Quelle plus heureuse occasion que l'exposition de 1878 pour orner d'une façon permanente cette vaste arène du Champ-de-Mars, aujourd'hui si triste, si désolée, d'une ceinture verdoyante de gazon et de parterres qui feraient de son contour une des plus belles promenades de Paris? Pourquoi aussi ne placerait-on pas là quelques belles statues, quelques beaux groupes, dont l'exécution confiée à nos plus habiles artistes, laisserait subsister une partie de la splendeur artistique de cette exposition, alors que ses magnificences industrielles auront disparu?

Dans le plan adopté par le Gouvernement, le Trocadéro est destiné à porter une vaste salle consacrée aux fêtes et aux récompenses: on a parlé de bien des projets magnifiques, et cette situation qui domine le cours de la Seine se prêtera facilement en effet à d'heureuses combinaisons artistiques. Enfin il y a des voies à rectifier, d'autres à achever, peut-être

même quelques-unes à ouvrir. Ne pas concevoir ces embellissements, ne pas exécuter ces travaux en vue d'une durée permanente, serait véritablement déplorable.

Aussi M. Krantz qui s'est prononcé très-nettement pour le caractère provisoire des autres travaux, n'a-t-il pas fait de même à l'égard de ceux du Trocadéro. Pour ceux-ci la permanence lui paraît non-seulement possible, mais désirable. Toutefois c'est à la ville de Paris qu'il laisse le soin de trancher définitivement la question. « La grande salle et les deux galeries, dit-il, devront être conservées, si la ville de Paris pense pouvoir les utiliser et veut en faire l'acquisition. »

INFORMATIONS

Le Maréchal Président de la République a reçu la lettre suivante de Sa Majesté la reine Isabelle :

Paris, le 27 juillet 1876.

« Monsieur le Maréchal,

« Avant de quitter cette belle et hospitalière France, berceau de ma famille, et où, pendant huit années, j'ai reçu des marques constantes de considération et de respect, ma reconnaissance inaltérable me fait un devoir, ne pouvant remercier individuellement tous les Français, de m'adresser à celui qui préside aux destinées de ce généreux peuple dont la prospérité intéresse si vivement moi et mes enfants.

« Vous connaissez mes sentiments, monsieur le Maréchal, et vous ne pouvez douter du souvenir que j'emporte de ce cher pays, asile de la monarchie espagnole pendant des jours de cruelle révolution.

« Je rentre dans ma patrie où je vais retrouver mes enfants, mais je conserve ici la maison où j'ai passé d'heureuses années. C'est désormais entre nos deux pays que je partagerai mes jours.

« Je vous demande, monsieur le Président, de faire connaître à la France, par le Journal officiel, l'expression sincère de ma gratitude.

« Et vous, mon cher Maréchal, croyez à ma reconnaissance et sincère amitié.

ISABELLE DE BOUÉON. »

Le R. P. Du Lac. — Quatre élèves et cent vingt-sept pères de famille contre sept journaux.

Vendredi est venue, à la 9^e chambre du tribunal de police correctionnelle de la Seine, présidée par M. Hua, l'affaire du R. P. Du Lac, directeur de l'école de Sainte-Geneviève, de quatre élèves majeurs de cette école et de cent vingt-sept pères de famille, contre la France, le Bien public, les Droits de l'Homme, la Tribune, le Peuple, la République française et la Petite République française.

On sait qu'il s'agit d'une plainte en diffamation portée contre ces journaux à propos de l'épave qui devait être exigée cette année aux examens de l'école polytechnique, et qui aurait été communiquée à l'école Sainte-Geneviève.

Les gérants de la France, du Bien public, de la République française, de la Petite République française et du Peuple font défaut. Seuls MM. Mallet, gérant de la Tribune, et Rigaud, gérant des Droits de l'Homme, se présentent à la barre, mais sans défenseurs.

Après les plaidoiries le ministère public se lève et conclut dans le sens de la plainte. Une heure après son réquisitoire, le tribunal rend un jugement qui, en ce qui concerne la France, donne défaut contre ce journal et remet à huitaine en ce qui le concerne pour lui adjoindre, s'il y a lieu, le profit du défaut.

En ce qui concerne la Tribune et les Droits de l'Homme, le tribunal, jugeant contradictoirement, condamne Mallet, gérant de la Tribune, et Rigaud, gérant des Droits de l'Homme chacun à 2,000 fr. d'amende; à l'insertion du présent jugement dans la Tribune et les Droits de l'Homme à la

première page, condamne en outre la Tribune et les Droits de l'Homme à l'insertion dudit jugement dans dix journaux de Paris et dans vingt journaux des départements au choix du demandeur et aux frais des défendeurs: condamne enfin ceux-ci aux dépens.

Quant à la République française, à la Petite République française, au Bien public et au Peuple, le tribunal donne défaut contre eux, et, adoptant à leur égard les mêmes motifs qu'à l'égard de la Tribune et des Droits de l'Homme, les condamne aux mêmes peines et insertions que ces deux journaux.

Statuant sur la plainte de MM. Paul Desnoyelles, Edouard Wardy, Auguste Roux, Albert Frissard, tous quatre élèves de l'école Sainte-Geneviève, contre les sept journaux susnommés :

Attendu que les plaignants sont majeurs et qu'ils sont par conséquent recevables à se plaindre personnellement.

Attendu, en ce qui concerne les sieurs Desnoyelles et Wardy, qu'ils ont particulièrement lieu de se plaindre, puisque d'après les journaux incriminés ce seraient eux qui auraient connu le sujet du concours et auraient bénéficié, en composant, de la manœuvre attribuée aux élèves de Sainte-Geneviève.

Attendu qu'il ne saurait être toléré que de pareilles imputations, faites dans l'intention de nuire à l'honneur et à la réputation des requérants, les attaquent à leur entrée dans la vie et pèsent méchamment sur leur carrière;

Attendu que les deux autres élèves majeurs ne sont pas suffisamment désignés;

Le tribunal condamne les six journaux sus-désignés pour diffamation envers Desnoyelles et Wardy, à 2,000 francs d'amende et aux mêmes insertions tant dans les journaux de Paris que dans ceux des départements, que celles déjà prononcées contre ces journaux.

Mais ces dernières condamnations se confondront avec celles qui ont été précédemment prononcées, c'est-à-dire que chaque journal n'aura que 2,000 francs d'amende et 31 insertions à faire et à payer.

En ce qui touche MM. le duc d'Allombrosa et consorts au nombre de cent vingt-six, qui se présentent en qualité de plaignants au nom de leurs enfants ou pupilles, comme pères ou tuteurs;

Attendu que, l'honneur des enfants faisant partie du patrimoine de la famille, les pères et tuteurs qui sont les gardiens de cet honneur ont un intérêt véritable à venir demander à la justice de le sauvegarder;

Que, par conséquent, les requérants sont recevables en leur action;

Mais, attendu que l'imputation des faits diffamatoires dont ils se plaignent a un caractère de généralité qui ne touche pas d'une manière spéciale et déterminée chacun de leurs enfants ou pupilles.

Le tribunal déclare mal fondés les motifs invoqués par les requérants, les déboute de leurs demandes et condamne M. le duc d'Allombrosa et consorts aux dépens.

L'audience est levée et la foule s'écoule dans une vive agitation.

LE CRIME DE LA CIOTAT.

Il résulte des premières investigations auxquelles la justice s'est livrée, que le jeune homme mort est M. Jean-Rozès Salles, âgé de vingt ans, né à Auch, département du Gers. Ayant subi naguère des examens pour Saint-Cyr, il venait passer quelques jours de vacances auprès de M. Boubée, son beau-frère, lieutenant de vaisseau, à la Ciotat. Il était parti de Bordeaux la veille. C'est de Cassis à la Ciotat, que M. Salles a cessé de vivre, car à Cassis on l'a vu à la portière du wagon, en parfaite santé.

« Que s'est-il passé dans le compartiment? L'autre jeune homme retiré mourant, est un nommé de Bouyn,

agé de trente-un ans, originaire de Sarreguemines et demeurant en dernier lieu à Marseille, rue Saint-Ferréol, 70. Il est ouvrier mécanicien et l'on a trouvé sur lui des flacons suspects, des tubes en caoutchouc et une montre dont la chaîne était brisée et qui paraît avoir appartenu au jeune mort. Le mécanicien raconte qu'un troisième individu se trouvait dans le même compartiment et aurait essayé de les empoisonner en leur faisant boire du champagne.

Le jour commence à se faire sur le mystérieux crime de La Ciotat sur lequel nous avons déjà donné des renseignements étendus.

L'accusé, accompagné de deux gendarmes, a été dirigé sur Aubagne, d'où il sera transféré, par les soins de la gendarmerie, à la maison d'arrêt de Marseille.

On dit que l'assassin de Jean Rozès-Salles aurait déjà purgé une condamnation à sept ans de réclusion. On le dit aussi très-instruit, sortant de l'Ecole centrale; on assure même qu'il serait l'auteur de plusieurs ouvrages de chimie, ce qui laisserait supposer que les flacons de liquide trouvés dans sa valise seraient de sa préparation.

On suppose aussi que le cadavre trouvé en wagon, il y a environ trois mois, entre Nice et Toulon, serait celui d'un individu victime du même procédé employé dans l'affaire de La Ciotat.

Des recherches minutieuses faites par les gendarmes guidés par les employés du chemin de fer, avec le juge d'instruction et le commissaire de police, ont fait entrer l'affaire dans une nouvelle phase.

On s'est mis à perquisitionner le long de la voie ferrée, depuis la gare de La Ciotat jusqu'à celle de Cassis.

Dans le grand tunnel qui se trouve entre les deux gares on n'a rien trouvé.

Mais, dans une tranchée, les gendarmes ont trouvé deux pulvérisateurs en caoutchouc dont les tubes avaient été brisés. Un mouchoir, également découvert, contenait un flacon brisé. Enfin, de ci, de là, on a retrouvé des tubes de caoutchouc et de verre.

A la suite de ces nouvelles découvertes, le corps de Rozès-Salles a été détérioré pour être soumis à une deuxième autopsie.

Notre grand établissement typographique, l'Imprimerie nationale, prépare pour l'Exposition universelle de 1878 un splendide monument. Son Directeur, a conçu l'idée d'une édition de Molière en 10 vol. grand in-8°, à laquelle seront consacrés les ressources sans rivales dont il dispose. Le texte sera collationné sur les éditions originales, à défaut des manuscrits qui n'existent malheureusement plus. Les notes littéraires, historiques, etc, tout l'appareil critique de l'édition, seront confiés à un des maîtres du genre.

Après l'exposition, l'édition tout entière sera l'objet d'une adjudication publique, à la suite de laquelle une grande Maison parisienne de librairie, Lévy, Hachette ou Didot, pourra la livrer au commerce.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

M. Viollet-le-Duc a écrit dans le Bien public quelques chroniques intitulées « causeries du dimanche. »

Or dans ces causeries, M. Viollet-le-Duc juge, sur le mode railleur, les faits religieux, les œuvres religieuses.

Donc ces « Causeries du dimanche » portent bien leur nom.

Un exemple entre mille :

« Il y avait là, écrit-il à propos d'œuvres d'art, un Sacré-Cœur, deux Saints Pierre, et un certain Saint Paul, plusieurs Saints Joseph en pierre, à faire hurler les caniches, un Saint Ambroise gris, (de ton, s'entend). »

M. Viollet, paraît-il, se grise avec le calembour, à tel point que M. Viollet en devient bleu.

Fi donc! M. Viollet devrait rougir!

— Le chiffre des souscriptions pour l'Institut catholique de Lille va toujours grandissant; il s'élève aujourd'hui à 4,700,000 francs. Parmi les souscriptions, il s'en trouve une que la Semaine religieuse de Cambrai signale à ses lecteurs. C'est un don de 100,000 francs fait par M. le comte de Donquer et par M^{me} Foulon de Doué, sa sœur, pour la fondation d'une chaire de droit canon.

— Mgr le cardinal archevêque de Rennes vient de prescrire pour la fête de sainte Anne, la patronne vénérée de la Bretagne, des quêtes dans toutes les églises, pour l'Université catholique d'Angers.

— « En Touraine, dit une feuille religieuse, on a posé la première pierre d'un monument à Paul-Louis Courier, le pamphlétaire anti-catholique. Des discours ont été prononcés dans lesquels les orateurs se sont inspirés de ses mauvaises tendances, sans lui prendre son esprit. »

M. Viollet était au nombre des orateurs. Heureux Viollet!

Henri NADAL

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE.

Dans les décrets portant nomination dans la Légion d'honneur, nous remarquons les noms suivants qui appartiennent à la 12^e légion de gendarmerie, dont notre département fait partie :

M. Gallet (Joseph), brigadier, médaillé, 24 ans de services, 3 campagnes, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

MM. Poudrat (Léon-Bélisaire), maréchal-des-logis, 25 ans de services, 3 campagnes; Guilloteau (Pierre), maréchal-des-logis, 23 ans de services, 1 campagne; Chéneau (François), maréchal-des-logis, 24 ans de services, 1 campagne; et Rocand (Louis-Marie-Diendoné), 22 ans de services, 1 campagne, ont reçu la médaille militaire.

Il serait injuste de penser qu'à l'exemple du Commissaire de police de Cahors, MM. les Commissaires du département, passent leur temps à écrire de sottises lettres de menaces aux journaux qui défendent les intérêts de la ville.

Nous pourrions citer bon nombre de ces messieurs, occupant des postes obscurs, et qui prennent bien autrement au sérieux leurs fonctions et... la langue française.

C'est avec plaisir que nous publions la déclaration suivante que nous adresse M. l'adjoint délégué de Martel, elle fait le plus grand honneur à l'intelligence et au zèle de M. Bousquet, commissaire spécial de cette ville, et chevalier de la Légion d'honneur :

« Monsieur le Rédacteur, » ... A la suite de recherches actives et bien conduites, notre Commissaire de police vient d'arrêter et de mettre entre les mains de la justice un voleur dangereux, déjà condamné quatre fois.

» Tout dernièrement aussi, M. Bousquet découvrait et livrait à la justice un malfaiteur condamné à vingt ans de travaux forcés. »

A propos de ces faits, qui se passent de commentaires et qui ne sauraient manquer d'attirer l'attention de l'administration, nous sommes heureux de rappeler qu'à la dernière session de la Cour d'assises du Lot, M. Bousquet reçut des éloges publics de M. le président pour le concours dévoué et intelligent qu'il prête à la justice dans toutes les occasions difficiles.

Au risque « de mettre le doigt entre l'écorce et le bois, » nous désirerions bien savoir si M. le Commissaire de

police de Cahors est sur les traces des individus qui ont dévasté ces jours derniers plusieurs habitations des environs de Cahors. C'est une bonne occasion pour M. Latreille de répondre lui-même, et par *des actes*, à la fière interrogation qu'il nous posait naguère : « Vous ne savez peut-être pas bien, Monsieur, à qui vous avez affaire. »

Les abords du Lycée deviennent de plus en plus inabondables. En face de la porte principale de l'école des Frères, c'est l'ordure en permanence qui s'étale impunément, comme le cachet officiel de l'insalubrité publique.

Nous sommes surpris que l'administration tolère, depuis si longtemps, un état de choses vraiment déplorable.

Hier vers sept heures du soir, un manoeuvre d'une douzaine d'années, occupé à la caserne, est tombé d'une hauteur de douze mètres environ sur un tas de sable. Cet enfant a été aussitôt transporté chez lui. Le médecin appelé n'a pas constaté de graves blessures.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Nous ne pouvons nous défendre d'une sympathie véritable pour M. Boutines, directeur de la troupe lyrique. Lorsqu'un impresario se hasarde à venir à Cahors jouer l'opéra, lorsque, pendant deux grands mois d'été, il lutte contre la male chance, et qu'avec des recettes de 200 fr. il trouve le moyen de couvrir 500 fr. de frais, et d'avoir en représentation des sujets distingués, cet impresario, disons-nous, excite notre intérêt; nous voyons en lui un tempérament d'artiste doublé d'un philosophe.

— Mais vous perdez de l'argent gros comme le bras, M. Boutines; ne jouez donc plus.

— Oui, je perds; mais je me suis engagé à donner tant de représentations et je les donnerai. Dimanche, *Robert le Diable*, ensuite les *Huguenots*, *Faust*, etc.

— Et si vous n'avez personne ?

— Je jouerai devant les banquettes vides. Voilà l'homme.... En additionnant les recettes et les dépenses, il trouve pour le mois de juillet 1,200 fr. de déficit. Croyez-vous qu'il va tirer sa révérence aux cadurciens et leur dire : « Mes bons amis, au lieu d'une troupe lyrique je vous offrirai la prochaine

fois un cirque... *amerrricain* ? » Pas le moins du monde, il monte à grands frais la *Juive* avec le premier ténor du théâtre de Marseille. C'est de l'audace, de la folie, tout ce que vous voudrez, mais c'est un fait : le directeur-artiste a satisfait son amour-propre en vidant sa caisse.

Je plains sincèrement les directeurs-artistes. Il est bien difficile d'aimer à la fois son art et l'argent.

Du reste, nous devons nous hâter de dire que nos édiles se sont émus de la situation de la direction théâtrale. Ils ont compris qu'après avoir édifié le théâtre il n'était pas logique de le tenir fermé, et par une décision que tout le monde apprécie favorablement, le conseil est entré dans la voie des subventions. C'est bien maigre encore, mais enfin c'est un premier pas, qui sera suivi d'un second, il faut l'espérer.

Nous pourrions revenir sur ce sujet : que l'encouragement aux arts et au théâtre est le fait d'une édilité soucieuse des intérêts de la cité. Pour aujourd'hui, bornons-nous à applaudir au grand succès obtenu dimanche par les interprètes de la *Juive*. M. Juillia, fort ténor, est un artiste remarquable. Chanteur habile, sa voix a résisté à une carrière déjà longue, elle vibre, émeut, pénètre. Le comédien chez lui ne le cède en rien au chanteur. Le rôle d'*Eléazar* a été rendu avec un sentiment parfait de l'œuvre, et a valu à M. Juillia une véritable ovation.

Mlle Azibert, se sentant soutenue, s'est surpassée. Elle peut chanter sur toutes les scènes le rôle de *Rachel*, elle est sûre d'y être goûtée et fort applaudie. C'est une organisation d'élite dont l'éloge n'est plus à faire, il est dans toutes les bouches.

Les autres artistes ont fait de leur mieux et en somme chacun est sorti satisfait du théâtre, se promettant d'aller dimanche entendre *Robert-le-Diable*.

LES FRAUDES DANS LE COMMERCE DES VINS.

On sait qu'une des fraudes en usage dans le commerce des vins, consiste dans l'addition d'une certaine quantité d'eau avec accompagnement de matière colorante. M. Armand Gantier, professeur-agrégé à la Faculté de médecine de Paris, qui a fait une étude consciencieuse du vin, a constaté que, dans une seule ville comme Béziers, c'est par milliers de kilogrammes qu'il faut évaluer la consommation de la fuchsine, de la cochenille, du bois de

campêche, etc., et autres matières colorantes qu'on emploie à rehausser la teinte du vin lorsqu'il est par trop étendu d'eau.

Croirait-on que le seul village d'Ouveillan, dans le département de l'Aude, près Narbonne, a consommé en un an pour 30,000 fr. de cochenille ammoniacale !

Or, il ne s'agit pas ici d'une fraude anodine comme une addition d'eau dans le lait, mais de l'intervention d'un véritable poison plus ou moins énergique selon la dose. Ne vous étonnez plus maintenant de certains troubles que vous avez pu ressentir après avoir déjeuné au restaurant.

Récemment, deux chimistes de Nancy, MM. Ritter et Feltz, qui ont eu à leur disposition du vin fraudé saisi par l'administration, ont entrepris une série d'expériences sur l'homme et sur le chien dans le but d'étudier l'action de la fuchsine sur l'économie animale.

Voici quelques résultats qu'ils ont constatés : un homme robuste d'une cinquantaine d'années, ayant pris à jeun deux décilitres de vin contenant un demi-gramme de fuchsine, a eu un quart d'heure après les oreilles fortement colorées en rouge; il a éprouvé des démangeaisons dans la bouche; les gencives étaient légèrement enflées; les urines émises deux heures après, étaient fortement colorées par la fuchsine.

Deux jours après, la même dose de vin ayant été donnée, après le repas, la coloration était encore sensible bien que moins prononcée que la première fois.

Pendant douze jours, chaque matin, le patient volontaire a reçu un litre de vin fraudé. Chaque fois, une coloration passagère s'est produite.

Au bout de huit jours, il éprouvait du côté de l'oreille une sensation de brûlure. Le onzième jour survint la diarrhée, le douzième des coliques très vives avec évacuations fréquentes et comme par une sorte d'ironie cruelle, tout est coloré en rose ! Les urines contenaient alors de l'albumine, et l'expérience a dû cesser, afin que la santé de notre homme ne fût pas plus longtemps compromise.

Les mêmes phénomènes se produisent chez le chien, lorsqu'on introduit de la fuchsine dans son estomac. Si cette substance est injectée dans le sang, a part les phénomènes de coloration qui se produisent, les chiens perdent bientôt l'appétit; le poids de leur corps diminue rapidement; ils dépérissent visiblement. Sur cinq chiens soumis aux expériences deux sont morts. Chez les chiens survivants l'albumine a paru dans les urines et on a pu vérifier que la portion corticale des reins était en partie détruite.

Nos lecteurs apprendront sans doute avec plaisir qu'il existe un moyen fort

simple pour savoir si un vin est coloré artificiellement. (hauffez légèrement le vin pendant un quart d'heure environ, l'alcool se dégage. Lorsque le vin est sur le point de bouillir, on y plonge un brin de laine blanche qu'on a eu soin de mouiller. Le vin est-il coloré artificiellement, aussi le brin de laine est rougi comme s'il était plongé dans un bain de teinture. Le même brin de laine reste intact si le vin est de bonne qualité.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 31 juillet.

La commission des maires au Sénat a tenu ce matin une première séance dans laquelle elle a examiné et discuté longuement une proposition qui lui était soumise tendant à ajourner toute modification à la loi actuelle, en ce qui concerne la nomination des maires jusqu'à la discussion de la loi organique sur les municipalités.

Les orateurs qui ont appuyé cette proposition ont fait valoir les inconvénients de régler constamment par des lois provisoires sans cesse remaniées, modifiées et abrogées, une aussi importante question.

La commission s'est prononcée contre cette motion d'ajournement, qui a été combattue par les membres de la gauche.

Deux membres de la droite, MM. Pariet et Raoul Duval, s'étant abstenus, ont déterminé le vote de la commission contre les motions d'ajournement.

La réunion de l'Union républicaine (Chambre des députés) s'est réunie aujourd'hui et a discuté les questions soulevées par la prorogation des Chambres.

La réunion s'est prononcée pour une prorogation vers le 10 août, alors que les crédits nécessaires à l'établissement des budgets départementaux auront été votés.

Elle a discuté ensuite le point de savoir s'il ne convenait pas de nommer une commission dite de vigilance ou de surveillance qui siégerait pendant les vacances, et qui provoquerait, s'il y a lieu, la réunion extraordinaire des Chambres suivant le droit que leur donne la constitution de se réunir d'elles-mêmes si la demande en est faite par la moitié plus un des membres de chacune des Chambres.

La réunion n'a pas pris décision à ce sujet. Elle a chargé son bureau de discuter cette question avec les bureaux des autres groupes de gauche.

Le centre gauche des députés s'est réuni. Il a repoussé après débat l'amendement de M. Lelièvre tendant à l'augmentation de crédits en faveur des collèges municipaux.

Les bureaux des trois groupes de

gauche se sont réunis ensuite : Reconnaissant l'impossibilité de voter le budget avant la prorogation, ils ont émis le vœu que les Chambres soient prorogées du 8 août au 6 novembre.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

31 juillet, 7 h., soir.

La Chambre termine l'examen du budget du ministère de l'instruction publique en votant successivement les chapitres 30, 33, 34, 35 et renvoie à demain la discussion du budget du ministère de la guerre.

Bourse de Paris

Cours du 1^{er} août.

Rente 3 p. %..... 70.60
— 4 1/2 p. %..... 101.50
— 5 p. %..... 106.00

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 31 Juil.	CLOTURE précédente
Banque de France...	3.620 »	3.603 »
Crédit foncier.....	715 »	722 50
Orléans-Actions...	1.025 »	1.022 50
Orléans-Obligations.	323 »	322 50
Suez.....	533 50	527 50
Italien 5 %.....	71 15	71 40

Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur signalant le rapport suivant :

Nous, soussigné, Docteur en médecine, Chirurgien de la Faculté de Paris, Inspecteur général du service de santé pour l'élevage des Enfants assistés de la Ville de Paris,

Certifions que depuis quelques années qu'il est fait usage dans nos contrées du *Biberon Robert*, pour l'élevage des Enfants de la Ville de Paris, dont le chiffre de nourrissons envoyés actuellement dans le département de l'Yonne est de neuf à dix mille, nous constatons que la mortalité des nourrissons est d'un dixième en moins qu'avant cette ingénieuse invention, car la soupape permet à l'enfant de faire la succion sans aucun effort et remplace très-bien la succion naturelle.

Nous ne saurions trop recommander aux mères de famille d'adopter le *Biberon Robert*, à soupape, préférablement à tous les autres systèmes.

MOREAU,
Docteur-Médecin, principal Chirurgien en chef des Hospices de la Ville de Paris.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

M. Pélissier, Charles-Joseph, propriétaire à Albas (Lot), se pourvoit près de M. le garde des sceaux, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son nom patronymique celui de sa mère : de Castro.

son pour suivre la fortune d'un homme sans asile.

— Ne parlez pas ainsi ! Vous me brisez le cœur, répliqua ma maîtresse. Fuyez, par pitié, fuyez vite; car, si on connaissait votre présence ici, nous serions perdus tous deux.

— Fuir, répondit Marco, j'aurai fait un si long voyage, j'aurai couru tant de dangers, j'aurai traversé des contrées où chacun aurait volontiers payé ma tête à prix d'or pour m'en retourner maintenant comme un enfant, comme un insensé.

— Mais si mon père vous trouve ici, malheur à vous !

— Malheur à moi ! Croyez-vous donc que s'il n'était pas votre père, je sortirais d'ici sans le tuer ?

Ermeline tremblait comme une feuille.

— Allons, venez, ajouta Marco; J'ai encore quelques amis qui nous escorteront jusqu'à ce que vous soyez en lieu sûr. Un cheval vous attend en bas, et nous ferons les fiançailles quand nous serons arrivés à Bergame. En attendant, vous serez comme avec un frère, comme dans une église.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

1^{er} août 1876 (27).

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE SEPTIÈME.

(Suite.)

— Qu'arriva-t-il enfin ? demanda Laurette impatiente d'en venir au dénouement.

— Il arriva qu'un jour les Visconti furent chassés de Milan et que les Torriani y entrèrent. On a su depuis que le père de ma maîtresse, bien qu'il se proclamât partout le plus grand ami de Mathieu, avait été un des principaux meneurs de l'intrigue.

— Oh ! Que me dites-vous ? Et tout cela pour se venger de ce que Mathieu n'avait pas consenti au mariage ?

— Evidemment. Et Crivello pour

montrer aux nouveaux seigneurs qu'il était pour toujours brouillé avec les Visconti, et dans la crainte de voir Ermeline tomber aux mains de Marco, la força à épouser le comte Oldrado qui l'avait demandée quelques jours auparavant. Figure-toi, la pauvre femme ! Elle ne voulait pas devenir parjure à son serment de fidélité; mais c'étaient tous les jours des coups et des menaces, et Ermeline ne faisait que pleurer.

— Bien des jours passèrent ainsi. Une nuit, écoute bien, je fus réveillée en sursaut. Quelqu'un frappait à ma porte. Je demandai ce que c'était, et un palefrenier me répondit que mon père venait d'arriver de Terre-Sainte et qu'il voulait me voir sur le champ. Mon père, en effet, était allé en pèlerinage au St-Sépulcre et je l'attendais de jour en jour. Je m'habillai à la hâte et je vais lui ouvrir. Je vois venir à ma rencontre un homme vêtu en pèlerin, la tête couverte d'un capuchon, une lanterne à la main. Je lui saute au cou, il se découvre, juge de mon effroi, ma fille, c'était...

— Qui ?... Marco...

— Marco Visconti en personne. Ses yeux lançaient des éclairs. Il me demanda où était Ermeline.

— Au nom de Dieu et de la sainte Vierge, lui dis-je, que venez-vous faire

ici ?

— Mais lui me serra le bras avec tant de force que j'en portai la marque durant plusieurs jours.

— Où est Ermeline ? répéta-t-il ?

— Vous n'êtes pas venu pour lui faire du mal ? ajoutai-je. Par pitié, ayez compassion de cette infortunée qui est déjà à demi-morte.

— Elle est peut-être là ? me dit-il en me désignant du doigt la chambre où elle se trouvait réellement. Je ne savais plus ce je faisais; je lui dis oui. Il fit deux ou trois pas vers la porte de la chambre, mais se ravissant tout à coup : Va la trouver, me dit-il, et dis-lui que je l'attends ici; que j'ai à lui parler.

— Que devais-je faire ! Fuir, c'était impossible; crier; il m'aurait étranglé. J'entre donc et je trouve ma maîtresse qui me demande toute effrayée :

— Pourquoi cette lumière ? Qui est là ? Et comme je ne lui répondais pas de suite elle se mit à crier : Ferme la porte, ferme la porte ! Mais une voix douce et soumise l'interrompit soudain : Ermeline, n'ayez pas peur; c'est moi, votre Marco !

— Tu connais cette épileptique qui, causant et riant avec nous, tomba tout à coup comme morte. Il en fut de même pour ma maîtresse. Pâle comme un lin-

ceuil, elle était si livide, si défigurée que je la crus morte. Je sortis en pleurant et en m'arrachant les cheveux.

— Marco n'avait pas osé entrer. Il prit la lanterne et nous revînmes tous deux, nous lui fîmes respirer des eaux de senteur, nous lui lavâmes la figure et les tempes. Elle ouvrit enfin les yeux et se remit de son effroi. Il fallut voir comment Marco se conduisait dans ces moments critiques. On dit que depuis il est devenu un véritable démon. C'est peut-être vrai, je l'ignore; mais ce que je sais, c'est qu'alors c'était un jeune homme de bien et craignant Dieu. Il n'osa pas la toucher du bout des doigts, il se tenait auprès d'elle, la considérait avec autant de crainte et de respect qu'une Madone. Quand il vit qu'elle avait repris ses sens :

— Je suis ici, lui dit-il, pour tenir ma promesse, vous emmener et vous épouser.

Oh ! Sainte Vierge ! Oh ! Seigneur Dieu ! Ermeline ne pouvait prononcer d'autres paroles.

— Lui, en ce moment (je m'en souviens comme si ces événements étaient arrivés hier; j'en ai été si émue et j'en ai parlé si souvent à ma maîtresse), lui, dis-je, lui adressa ces mots avec un amer sourire : Je vous semblerais peut-être peu courtois de vous inviter à fuir votre mai-

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Études du Lot.

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire de la livraison de juillet 1876. Biographie. — Lord Macaulay, sa vie et sa correspondance. Art dramatique. — Les réminiscences d'un vieil habitué. — (S. V. — Le grand Opéra). Biographie. — Histoire. — Les souvenirs du comte d'Albemarle. Les arts et l'industrie de l'Inde. — La collection indienne du prince de Galles. Miscellanées. — Le maître de chapelle, étude de mœurs ecclésiastiques en Angleterre (4^e extrait). Scènes de la vie de harem. — La Rayine. Histoire politique. — L'empire Bulgare. — Revue militaire. — Chronique. — Pensées diverses. — Poésies. Correspondance de la Revue Britannique. Correspondance d'Allemagne. — La marine allemande. — Vienne, par M. Rodenberg, et l'Autriche, par M. Richter. — Le Paradis, roman de M. Paul Heyse. — Bencvenuto, par M^{me} Fanny Lewald. — Les hommes-chiens et l'exposition nautique. Correspondance d'Amérique. — Candidats choisis et professions de foi. — Bristol remplacé. — Extradition dénoncée. — Belknap devant le Sénat. — La situation au Mexique. Correspondance d'Orient. — La clôture du port de Klek. — Le maggyarisme. — L'école du massacre. — Les Tcherkesses. — L'Égypte et ses nouveaux établissements de Zeila et de Berbera. — La révolution dans l'Islam. — Un exploit d'huissier à Alexandrie. Correspondance de Londres. — Si vis pacem. Revue des volontaires. — Miss Marianneau. — Les cousins Stewart. — Le bill de vivisection. — Evasion de convicts. — Théâtres: Les Danicheff, etc. Chronique et Bulletin bibliographique. — Parlementaires et diplomates. — M. le duc Decazes. — Un apogée indien. — Le Diamant Joanne. — Les écoles d'émeute et M. Victor Hugo, maître d'école. — En Kurriole avec M. Albert Vandal. — L'île de Cuba. — Le club Alpin. — M. Paul Thureau-Dangin. — Livres nouveaux. — Théâtres.

LES GUIDES-JOANNE

Trente ans de succès toujours crois-

sants sont une assez belle recommandation pour cette importante collection des Guides-Joanne, qui a valu à son auteur une réputation incontestée, digne récompense de son talent, de son savoir et de sa laborieuse persévérance. Véritable livre de bibliothèque, le Guide-Joanne peut être consulté avec fruit par l'érudite, par l'économiste ou l'industriel, aussi bien que par l'artiste ou le simple homme du monde qui ne veut que s'instruire et se renseigner. Histoire, archéologie, géographie, données industrielles et économiques, descriptions de monuments et de sites, pittoresques à force d'exactitude: chacun y trouve à son point de vue ce qu'il y aura voulu chercher. Véritable livre de chevet du touriste et du voyageur, le Guide-Joanne se place à côté de vous, en compagnon discret et aimable, se préoccupant, jusque dans les plus petits détails, de tout ce qui peut assurer votre commodité et votre bien-être; vous aidant, d'après des renseignements contrôlés chaque année par une révision sévère, à fixer d'avance votre itinéraire, à déterminer la durée de votre voyage, à en dresser le budget exact; vous indiquant les routes par lesquelles il faut passer, les heures de départ des paquebots, des chemins de fer, des diligences, le prix des hôtels, l'heure d'entrée, les conditions de visite, les principales richesses des monuments et des musées; puis, sans forcer vos sentiments, sans vous imposer l'admiration, vous conduisant comme par la main devant le meilleur tableau, le plus beau paysage, le monument industriel ou artistique le plus digne de votre intérêt et de votre curiosité.

Tels sont les services que rendent les Guides-Joanne. Nous n'avons plus qu'à ajouter que l'heureuse création des Guides-Diamant a mis la collection entière à la portée de tous, sous la forme d'un carnet de poche, aussi élégant que commode.

LE VOLEUR

Cabinet de lecture universel

Sommaire du 21 juillet. — Fromont jeune et Risler aîné, par Alphonse Daudet (suite). — Les Mystères des Carrières Montmartre, par F. du Boisgobey (suite). — En Bulgarie. — La fièvre du jeu, par Saint-Genest. — Le sport à la mode, par le docteur Seguin. — Les fastes du crime. — Par-ci, par-là. — Nouvelles

des théâtres et des arts. — Turlututu. Bureaux: 30, rue des Saints-Pères, Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 4 (22 JUILLET 1876). Les camps retranchés; conditions générales de leur établissement, par M. le général Brialmont. — L'action mécanique de la lumière, par M. Crookes. — La circulation des couches inférieures de l'atmosphère dans l'Atlantique nord, par M. Brault. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 4 (22 JUILLET 1876). Récentes publications sur la guerre de 1870-1871. — Les tragédies romaines de Shakespeare, par M. Paul Stapfer. — Bertrand de Guesclin, d'après M. Siméon Luce, par M. F. Brunetière. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X^{***}. — La semaine politique. — Bibliographie.

(On s'abonne au bureau du journal, 17 rue de l'École de médecine, à Paris.)

Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements. — Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements. — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

Crédit foncier de France.

Emission à 485 fr. d'Obligations foncières de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

On souscrit: à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements: aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

Souscription publique à 14.000 TITRES D'ANNUITÉS

A RECEVOIR DU GOUVERNEMENT RUSSE (Décrets des 19 sept. 1875 et 4 mai 1876)

LES SUBVENTIONS

et paiements à recevoir du Gouvernement par la C^e Anonyme Russe pour l'exploitation des richesses minières de la Russie, constituée, par autorisation ministérielle, au capital de cinq millions de francs, ont été apportés à une Société civile française, dont le siège est à Paris, rue de Choiseul, 15, créée dans le but d'encaisser semestriellement les sommes dues par l'Etat et de les répartir entre les porteurs des titres d'annuités.

La Société civile est administrée par: MM. BARON DE LASSUS-SAINT-GÉNIES, C. ^{***}, prop. COMTE DE MONTBLANC, propriétaire. E. COUETLIER, notable commerçant, à Paris.

GARANTIES DE L'EMPRUNT:

1^o L'encaissement de sommes s'élevant à 13,617,435 francs, payables par le Gouvernement Russe, d'après décrets impériaux. 2^o Les bénéfices à provenir de l'Exploitation des Mines et des services de navigation. 3^o Tout le matériel d'exploitation et de navigation appartenant à la Compagnie.

PRODUIT. — AMORTISSEMENT.

Ces titres portent intérêt annuel de 25 fr., payables en or, à Paris, sans impôt les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet de chaque année. Ils sont remboursables à 500 fr., en 24 ans par tirages semestriels, à partir de 1877.

Prix d'Emission: 400 fr.

(Jouissance du 1^{er} juillet 1876)

PAYABLES COMME SUIT:

50 Fr. en souscrivant; 150 — à la répartition; 100 — du 1^{er} au 5 octobre 1876. 100 — du 1^{er} au 5 décembre 1876. Il sera bonifié 6 0/0 pour les versements anticipés. Ceux qui se libéreront en souscrivant n'auront à verser que 397 francs,

donnant un revenu annuel, amortissement compris, de 7 fr. 35 1/2. Ce qui équivaut: à de l'Emprunt Russe au cours de 67 75 à des Obligations foncières Russes à 338 75 L'inscription à la Cote officielle sera demandée

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Jeudi, 3 Août 1876 A PARIS: Au siège social, 46, rue de Choiseul; Et au Crédit Français 46, rue Lafayette; A SAINT-PETERSBOURG, maison Rogoff; Dans les départements, chez MM. les banquiers et agents de change. On peut souscrire, dès à présent, par pli chargé. Tous coupons échéant en Août, Septembre et octobre, sont acceptés en paiement.

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleuries, 33, à Paris.

ACHETEZ VOS MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE Economie réelle. — Garanties sérieuses. Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût. Une des plus anciennes maisons de Montres de France. — AMIET, ancien Directeur de l'Etat, fabricant, fondée en 1794. — Académie nationale A.M.A.R. Rue St-Vincent, 46, Besançon, seule ville française de production. Envoi franco de prix et renseignements.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorrhoides, Migraine. Pâte 25, r. Grammont, Paris. — Bte 250. Poste 278 Dépôt dans toutes les pharmacies. Pour tous les articles et extraits non signés, L'propriétaire-gérant A. Layton.

Eaux Minérales de Miers Gare de Rocamadour (Lot) HOTEL CARBOIS A ALVIGNAC La renommée dont jouissent les Eaux minérales de Miers remontée à plusieurs siècles; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins. L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates; chacun se plaît à à le reconnaître. M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la Fontaine minérale offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires. Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin, inspecteur des Eaux de Miers, dans l'Hôtel même.

LE JOURNAL DU DIMANCHE Recueil Littéraire et Illustré paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique. ABONNEMENTS: Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs. Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

LE JOURNAL DU DIMANCHE compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées. Trente-quatre volumes sont en vente Le volume broché, pour Paris..... 45 fr. id. pour les Départements. fr.

PIANOS ET HARMONIUMS DES MEILLEURS FACTEURS MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS A CAHORS (Lot), Maison de la Poste. HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES Accord et réparation. — Vente, échange et location.

BAYLES JNE RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS, A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, bonsoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousses de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc. Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques. ORFÈVRE et COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE. ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT. ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

TABLEAU DES DISTANCES nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC. Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

VICTOR HUGO QUATRE-VINGT-TREIZE ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE Par MM. G. BRJON, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC. La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes. L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 42 SÉRIES Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi. Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8 Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

AVIS Articles de Sellerie et Carrosserie: EMILE ESCUDIÉ, Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors Haroais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie. M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières. VICHY Admision: Paris, 22, boul. Montmartre PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles. SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy. SUORE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du CONTROLE DE L'ÉTAT Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

LE MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE Parait tous les Dimanches EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES Résumé de chaque Numéro: Bulletin politique. — Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des ch. de fer. Cor. 4 fr. réponses étrangères. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements. PRIME GRATUITE Manuel des Capitalistes 4 fort volume in-8. PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE REVUE BI-MENSUELLE Des Questions Sociales, Politiques, Économiques, Scientifiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales. Parait le 1^{er} et le 15 de chaque mois PAR LIVRAISONS DE SIX FEUILLES GRAND IN-8° (112 pages). Tout abonné a droit à un abonnement d'un an au BREVET D'ÉCRITURE, moyennant 56 fr. au lieu de 70 fr. Primes diverses. ABONNEMENTS: Un an, 24 fr. | Six mois, 12 fr. | Trois mois, 6 fr. Prix du Numéro: 1 Franc. Paris, Rue du Faubourg-Montmartre, 15